

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS D'EVIAN VALLEE
D'ABONDANCE (CCPEVA)

eau potable

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	10
1.6.2.	Production	11
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	14
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	14
1.6.5.	Autres volumes.....	15
1.6.6.	Volume consommé autorisé	15
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	Erreur ! Signet non défini.
2.3.	Recettes.....	20
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	21
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	23
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	23
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	24
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	24
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	25
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	25
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	27
4.1.	Branchements en plomb.....	27
4.2.	Montants financiers.....	27
4.3.	État de la dette du service	27
4.4.	Amortissements	27
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	Erreur ! Signet non défini.
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	Erreur ! Signet non défini.
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	Erreur ! Signet non défini.
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	Erreur ! Signet non défini.
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE (CCPEVA)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abondance, Bernex, Bonnevaux, Champanges, Chevenoz, Châtel, Féternes, La Chapelle-d'Abondance, Larringes, Lugrin, Marin, Meillerie, Neuvecelle, Novel, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises, Vacheresse, Vinzier, Évian-les-Bains (Maxilly-sur-Léman en DSP).
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 55 752 habitants au 31/12/2021 (____ au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 21 368 abonnés au 31/12/2021 (____ au 31/12/2020).

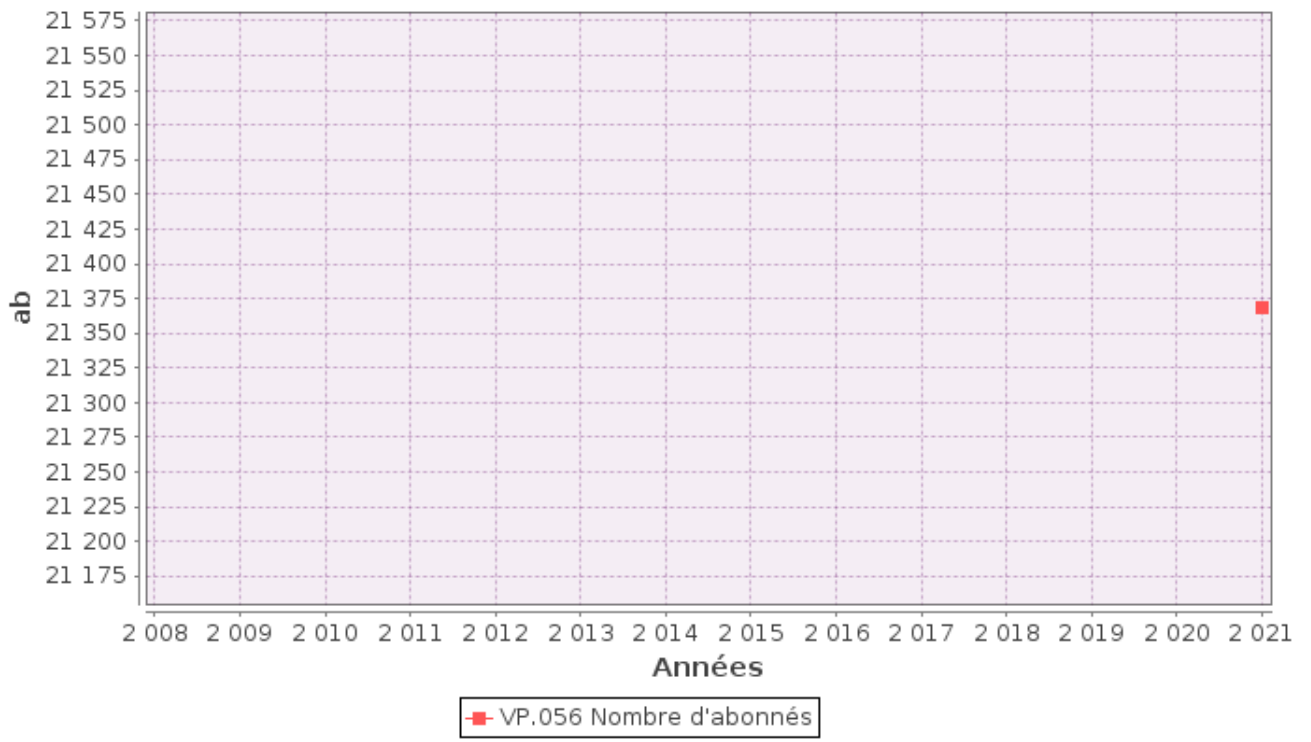
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communauté de communes	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Total	____			21 368	____%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,42 abonnés/km au 31/12/2021 (____ abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,61 habitants/abonné au 31/12/2021 (____ habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 92,1 m³/abonné au 31/12/2021. (____ m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 917 385 m³ pour l'exercice 2021 (___ pour l'exercice 2020).

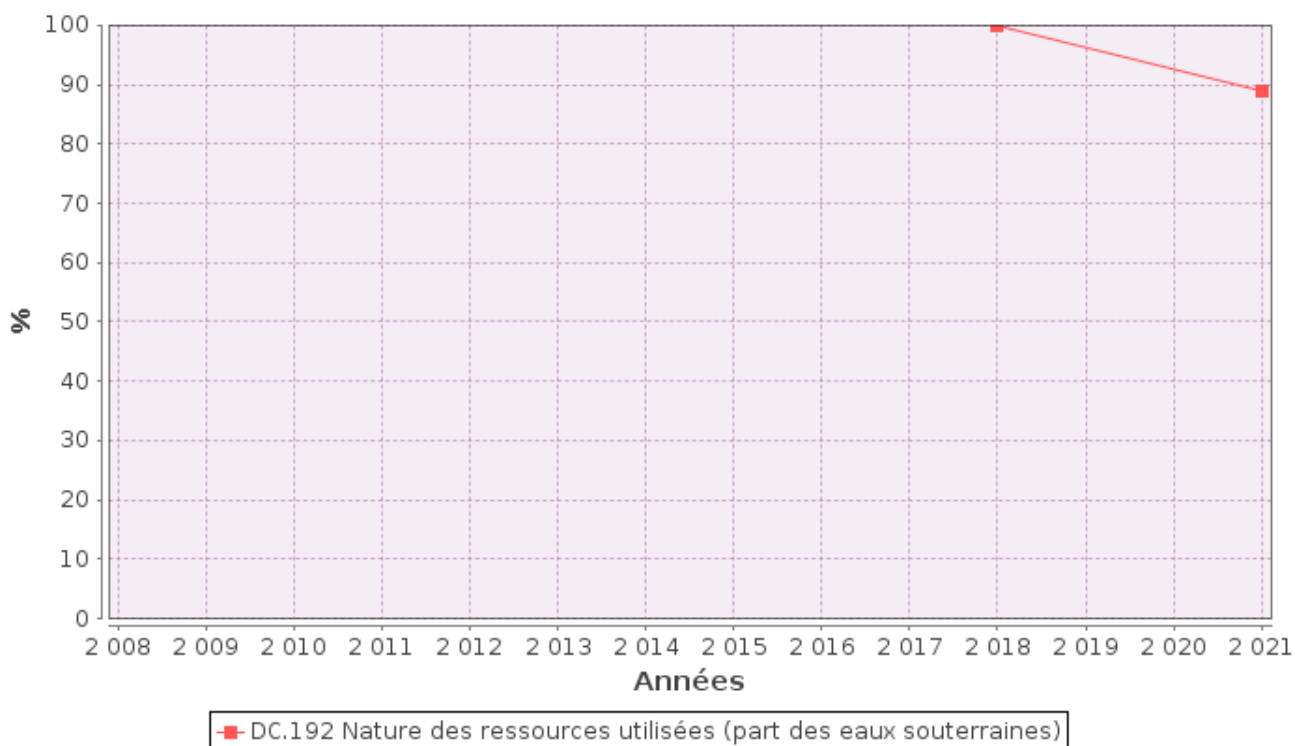
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Captage de l'Abbaye			___	412 181	___%
Captage de Vergay			___	12 587	___%
Captage Crezenet			___	0	___%
Captage Les Esserts			___	0	___%
Captage Pré Tairière			___	132 407	___%
Captage La Ravine			___	8 763	___%
Captage Les Druges			___	0	___%
Captage Fontanettes (Saint Théodule)			___	0	___%
Captage La Plagne d'en Haut			___	9 951	___%
Captage La plagne d'en Bas			___	17 955	___%
Captage Creteils			___	0	___%
Forage des Rippes			___	29 841	___%
Captage Les Fontaines			___	104 048	___%
Captage Le Ryz Bas			___	21 073	___%
Captage de Chevenne			___	0	___%
Captage de Barboté			___	0	___%
Captage de La Corne Noire			___	29 094	___%
Captage Les Plantées			___	4 602	___%
Captage de Vannes			___	89 476	___%
Captage de l'Ardoisière			___	52 908	___%
Captage Les Bois du Recourbe			___	0	___%
Captage des Pertuis			___	0	___%
Captage de Claudius			___	15 535	___%
Captage de l'Aity du Haut			___	42 223	___%
Captage de Cottelet			___	15 535	___%
Captage de la Forgne			___	42 223	___%

Captage de l'Aity du Bas			---	0	---
Captage Le Lingat			---	0	---
Captage des Rasses			---	12 732	---
Captage Les Cornues			---	586 886	---
Captage de Mouet			---	115 914	---
Captage Les Déments			---	3 664	---
Captage de Scionnex			---	0	---
Station de pompage et de traitement du lac de la léchère			---	511 722	---
Captage du Fond (ou la Mouille)			---	0	---
Captage de Pré la Joux			---	0	---
Captage du Col de Morgins			---	0	---
Captage de Bret			---	5 186	---
Captage de Revenette			---	103 536	---
Captage d'Etovères			---	108 495	---
Captage de Bise			---	0	---
Captage de La Moussière			---	9 173	---
Captage des Creux			---	1 621	---
Captage de La Chettraz			---	0	---
Captage de Galière			---	11 690	---
Captage d'Ubine			---	0	---
Forage de la Mouille			---	0	---
Ressource de La Corne			---	0	---
captage du Forage de Plaine Dranse			---	2 604	---
Captage Les Grangettes			---	0	---
Captage Les Grands Bois			---	0	---
Captage de La Galière			---	72 485	---
Captage du Pelloux			---	32 841	---
Captage de Cumilly			---	100 350	---
Captage Le Four			---	0	---
Captage de Champ Tré le Nant			---	0	---
Captage de la Frasse			---	0	---

Captage de Cent fontaines			___	0	___%
Captage de Catrion			___	4 753	___%
Captage de la Rappe			___	183 825	___%
Captage de Gros Noyer			___	9 506	___%
Total			___	2 917 385	___%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 89%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

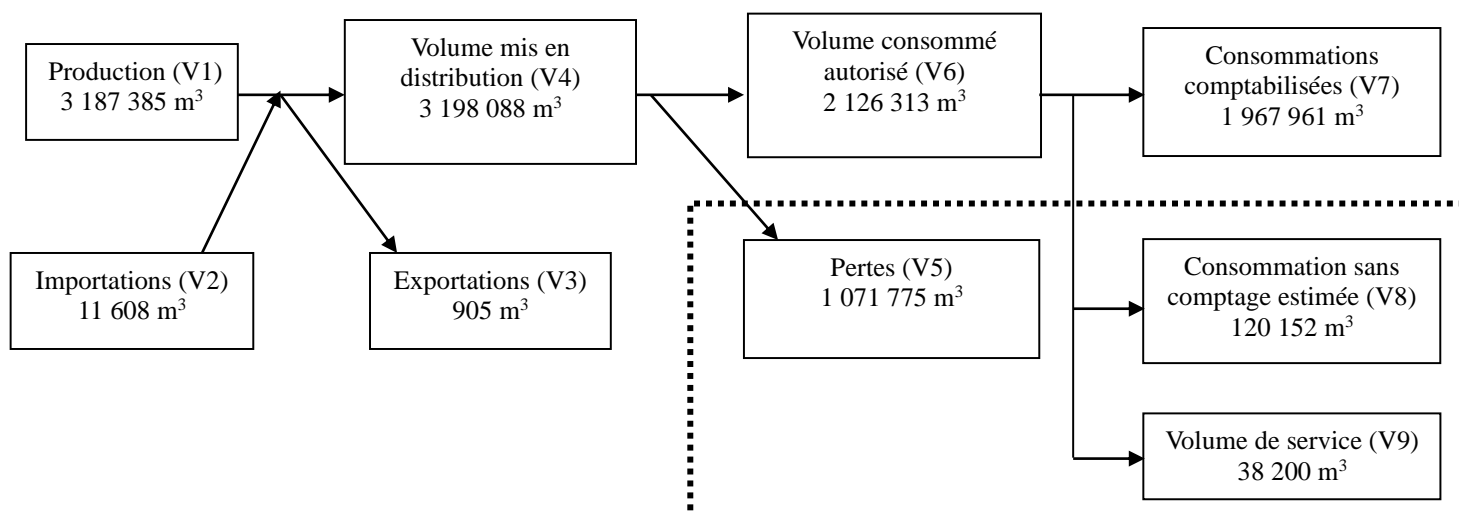


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production



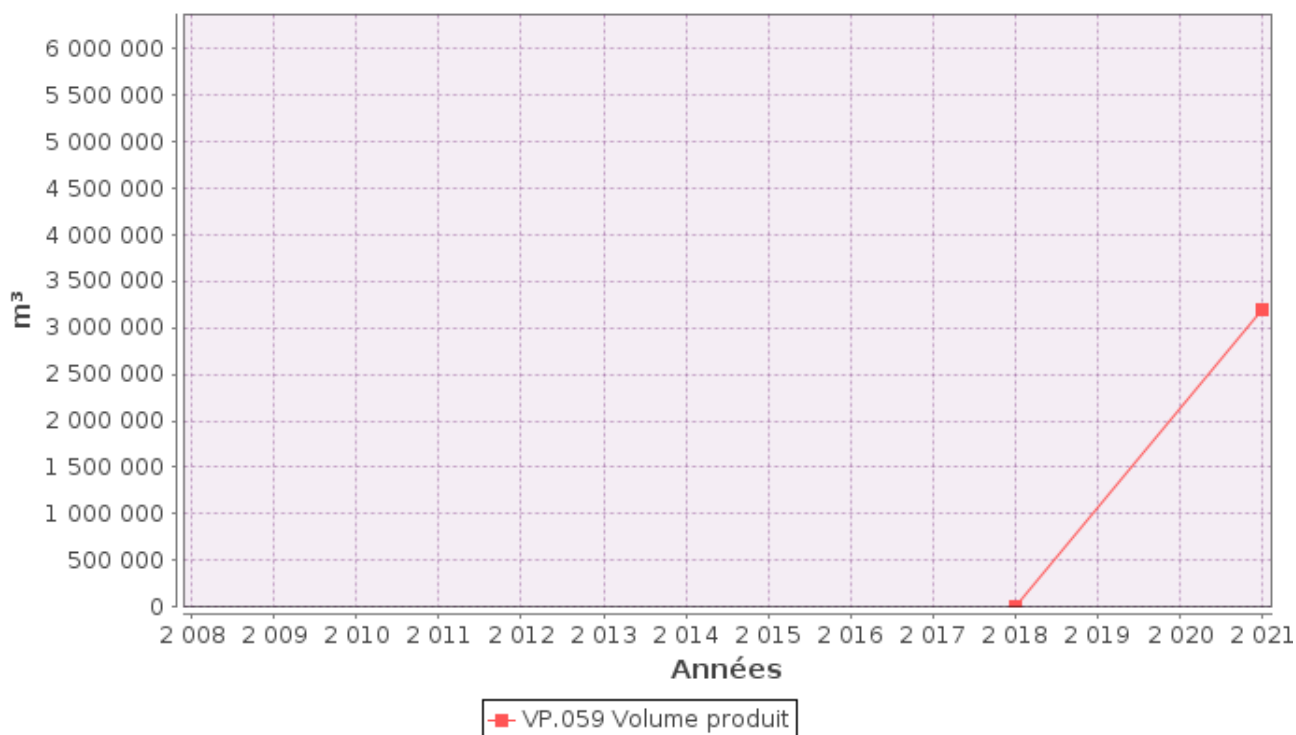
Le service a 44 stations de traitement.

Communes	Nom de la station de traitement	Type de traitement
Abondance	Station UV de Pré Tairié	UV
Bonnevaux	Réservoir des Fours (Bois Blanc)	UV
	Réservoir du Muret	UV
La Chapelle d'Abondance	Réservoir Fontaines	UV + Javel
	Réservoir Rys en Bas (Thoules)	Javel
	Réservoir Champ Bene	Javel
Châtel	Réservoir du Rys	Javel
	Réservoir de Super Châtel	UV
	Réservoir de Morgins	UV + Javel
	Réservoir des Ardoisières	UV + Javel
	Réservoir de l'Aity haut	UV + Javel
	Réservoir des Déments	Javel
	Réservoir de Pré Lajoux	UV + Javel
	Station de traitement Meurba	UV
Chevenoz	Réservoir de Plaine Dranse	UV + Javel
	Réservoir de la Galière	UV
Vacheresse	Réservoir de Prébuza	UV
	Réservoir de la Galière	UV
	Réservoir de Leschaux	Javel
	Réservoir de Taverole	Javel
	Réservoir de Revenette	Javel
Bernex	Réservoir d'Ubine	UV
	Réservoir Pré Richard aval	UV
	Réservoir de Malpasset	UV + Javel
Evian-les-Bains	Chloration des Cornues	UV + Chlore gaz
	Réservoir de Scionnex	UV + Javel
	Station de la Léchère	Chlore gaz + Ozone + Charbon actif + Filtre à sable
Meillerie	Pompage du Locum	Javel
	Réservoir du Chef-Lieu	Javel
Neuvecelle	Réservoir du Bois	Javel
	Réservoir de Pelloux	Javel
	Réservoir de Rebet	Javel
Novel	Réservoir Novel - La Planche	UV
Saint-Gingolph	Station UV de Brêt	UV
	Station UV des Etovères	UV
Thollon-les-Mémises	Réservoir de Lajoux	UV
	Réservoir de Lain	UV
Champanges	Réservoir de la Gerbaz	UV
	Pompage des Granges	UV
Féternes	Réservoir de Flon	Javel
	Réservoir de Bioge	UV
	Réservoir de Champeillant	UV
Larringes	Réservoir de Chez Portay (Molliets)	UV + Javel
	Réservoir du Cré Bouché	UV + Javel

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage de l'Abbaye	_____	412 181	____%	80
Captage de Vergay	_____	12 587	____%	80
Captage Crezenet	_____	0	____%	80
Captage Les Esserts	_____	0	____%	0
Captage Pré Tairière	_____	132 407	____%	80
Captage La Ravine	_____	8 763	____%	80
Captage Les Druges	_____	0	____%	50
Captage Fontanettes (Saint Théodule)	_____	0	____%	0
Captage La Plagne d'en Haut	_____	9 951	____%	80
Captage La plagne d'en Bas	_____	17 955	____%	80
Captage Creteils	_____	0	____%	80
Forage des Rippes	_____	29 841	____%	80
Captage Les Fontaines	_____	104 048	____%	80
Captage Le Ryz Bas	_____	21 073	____%	80
Captage de Chevenne	_____	0	____%	80
Captage de Barboté	_____	0	____%	80
Captage de La Corne Noire	_____	29 094	____%	80
Captage Les Plantées	_____	4 602	____%	60
Captage de Vannes	_____	89 476	____%	80
Captage de l'Ardoisière	_____	52 908	____%	80
Captage Les Bois du Recourbe	_____	0	____%	80
Captage des Pertuis	_____	0	____%	80
Captage de Claudius	_____	15 535	____%	80
Captage de l'Aity du Haut	_____	42 223	____%	80
Captage de Cottelet	_____	15 535	____%	80
Captage de la Forgne	_____	42 223	____%	80
Captage de l'Aity du Bas	_____	0	____%	80
Captage Le Lingat	_____	0	____%	60
Captage des Rasses	_____	12 732	____%	80
Captage Les Cornues	_____	856 886	____%	80
Captage de Mouet	_____	115 914	____%	60
Captage Les Déments	_____	3 664	____%	40

Captage de Scionnex	_____	0	____%	80
Station de pompage et de traitement du lac de la léchère	_____	511 722	____%	80
Captage du Fond (ou la Mouille)	_____	0	____%	80
Captage de Pré la Joux	_____	0	____%	80
Captage du Col de Morgins	_____	0	____%	80
Captage de Bret	_____	5 186	____%	80
Captage de Revenette	_____	103 536	____%	60
Captage d'Etovères	_____	108 495	____%	80
Captage de Bise	_____	0	____%	80
Captage de La Moussière	_____	9 173	____%	40
Captage des Creux	_____	1 621	____%	40
Captage de La Chettraz	_____	0	____%	0
Captage de Galière	_____	11 690	____%	60
Captage d'Ubine	_____	0	____%	60
Forage de la Mouille	_____	0	____%	60
Ressource de La Corne	_____	0	____%	0
captage du Forage de Plaine Dranse	_____	2 604	____%	60
Captage Les Grangettes	_____	0	____%	60
Captage Les Grands Bois	_____	0	____%	60
Captage de La Galière	_____	72 485	____%	60
Captage du Pelloux	_____	32 841	____%	80
Captage de Cumilly	_____	100 350	____%	80
Captage Le Four	_____	0	____%	80
Captage de Champ Tré le Nant	_____	0	____%	60
Captage de la Frasse	_____	0	____%	60
Captage de Cent fontaines	_____	0	____%	0
Captage de Catrion	_____	4 753	____%	80
Captage de la Rappe	_____	183 825	____%	80
Captage de Gros Noyer	_____	9 506	____%	80
Total du volume produit (V1)	_____	3 187 385	____%	77,87



1.6.3. Achats d'eaux traitées



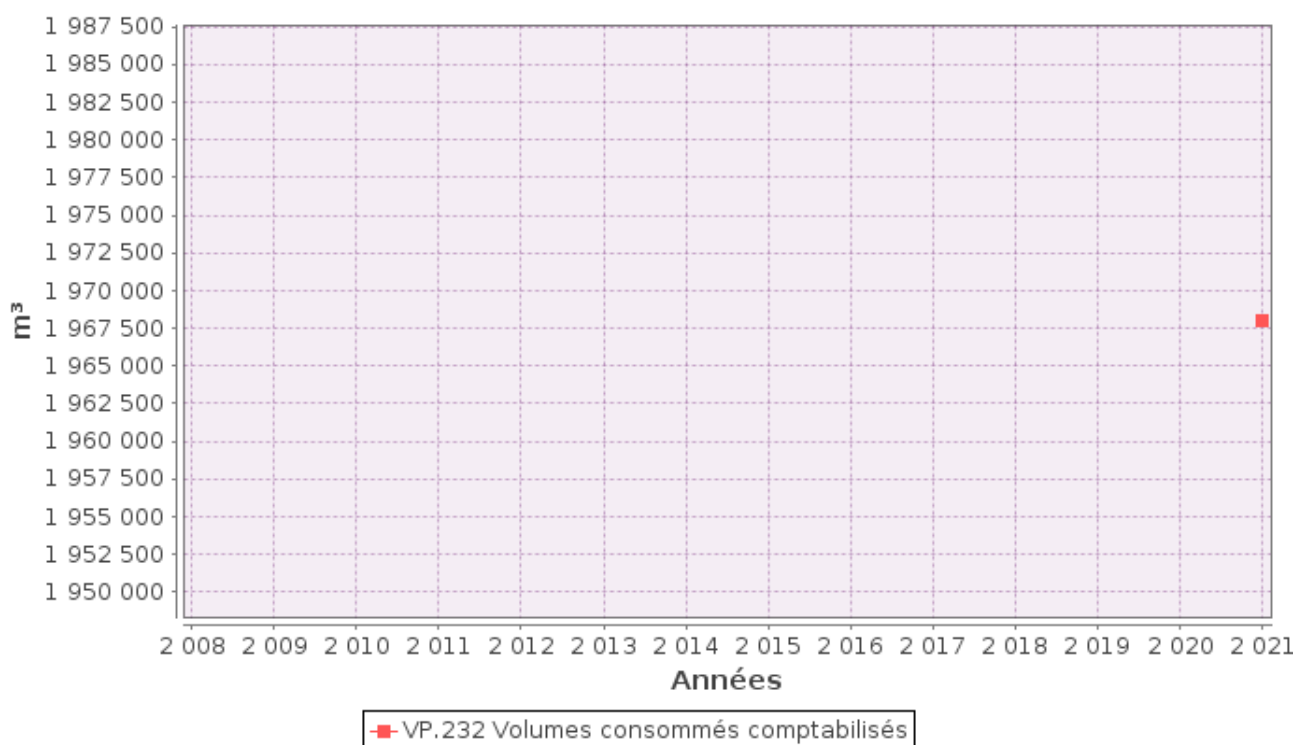
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	_____	11 608	_____ %	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	_____	1 967 961	_____ %
Abonnés non domestiques	_____	_____	_____ %
Total vendu aux abonnés (V7)	_____	1 967 961	_____ %
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	_____	905	_____ %

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	_____	120 152	_____%
Volume de service (V9)	_____	38 200	_____%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	_____	2 126 313	_____%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 542 kilomètres au 31/12/2021 (_____ au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	120_€ au 01/01/2021
	120_€ au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	39,81 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	1,34 €/m ³
Autre : _____		_____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³
	Autre: _____	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

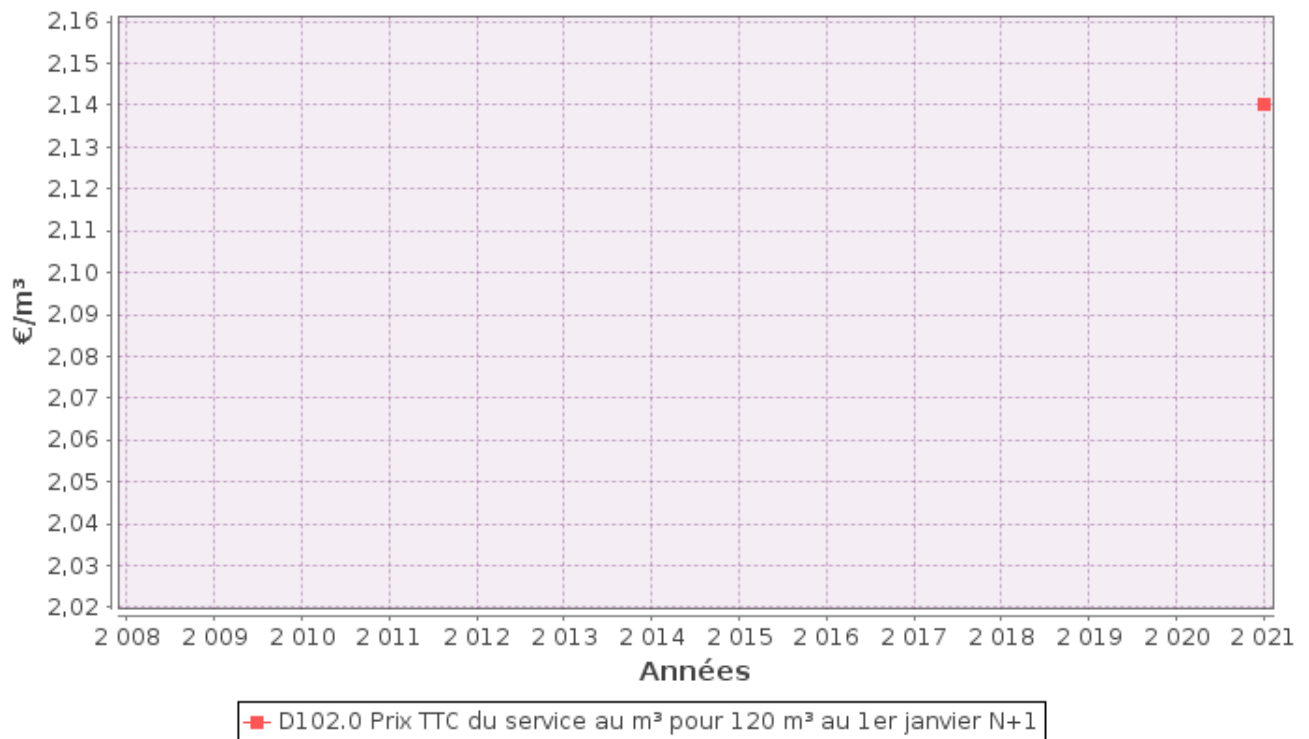
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07 /12/ 2020 effective à compter du _20_/01/_2021 fixant les tarifs du service d'eau potable



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	_____	39,81	_____%
Part proportionnelle	_____	160,80	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	_____	200,61	_____%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	_____	9,60	_____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	_____	33,60	_____%
VNF Prélèvement :	_____	_____	_____%
Autre :	_____	_____	_____%
TVA	_____	13,41	_____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	_____	56,61	_____%
Total	_____	257,22	_____%
Prix TTC au m³	_____	2,14	_____%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³
Abondance	1.25	1.28
Bernex	1.45	1.41
Bonnevaux	1.25	1.28
Champanges	1.35	1.34
Chevenoz	1.45	1.41
Châtel	1.16	1.22
Féternes	1.86	1.68
La Chapelle-d'Abondance	1.45	1.41
Larringes	1.50	1.44
Lugrin	1.35	1.34
Marin	1.56	1.48
Meillerie	2.00	1.78
Neuvecelle	1.31	1.32
Novel	1.20	1.24
Publier	1.25	1.28
Saint-Gingolph	1.50	1.44
Saint-Paul-en-Chablais	1.35	1.34
Thollon-les-Mémises	1.70	1.58
Vacheresse	1.45	1.41
Vinzier	1.62	1.52
Évian-les-Bains	1.25	1.28

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers		10 112 257.33	
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux		38 846.89	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **1** € (____ € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	_____	_____	519	36
Paramètres physico-chimiques	_____	_____	519	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	_____%	93,1%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	_____%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	11
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		61,41%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	47,27%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	26

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

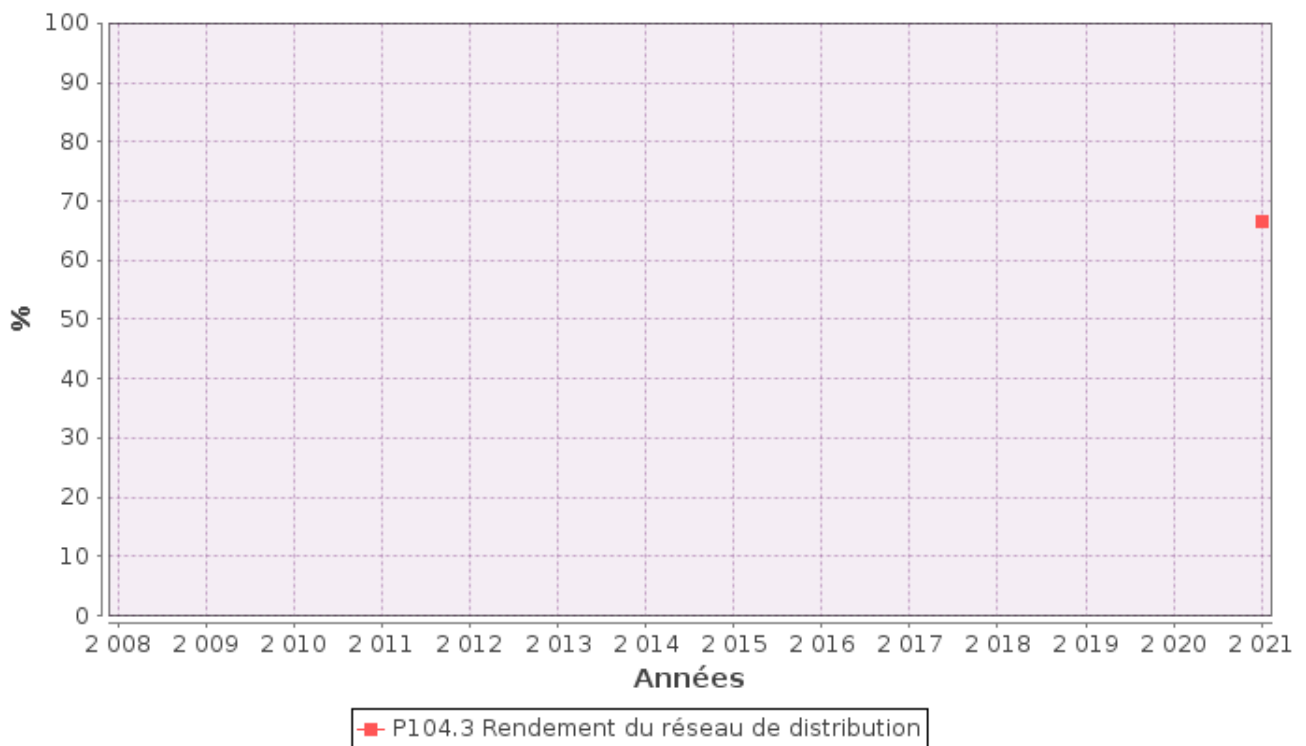
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	_____ %	66,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	_____	10,75
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	_____ %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,2 m³/j/km (____ en 2020).

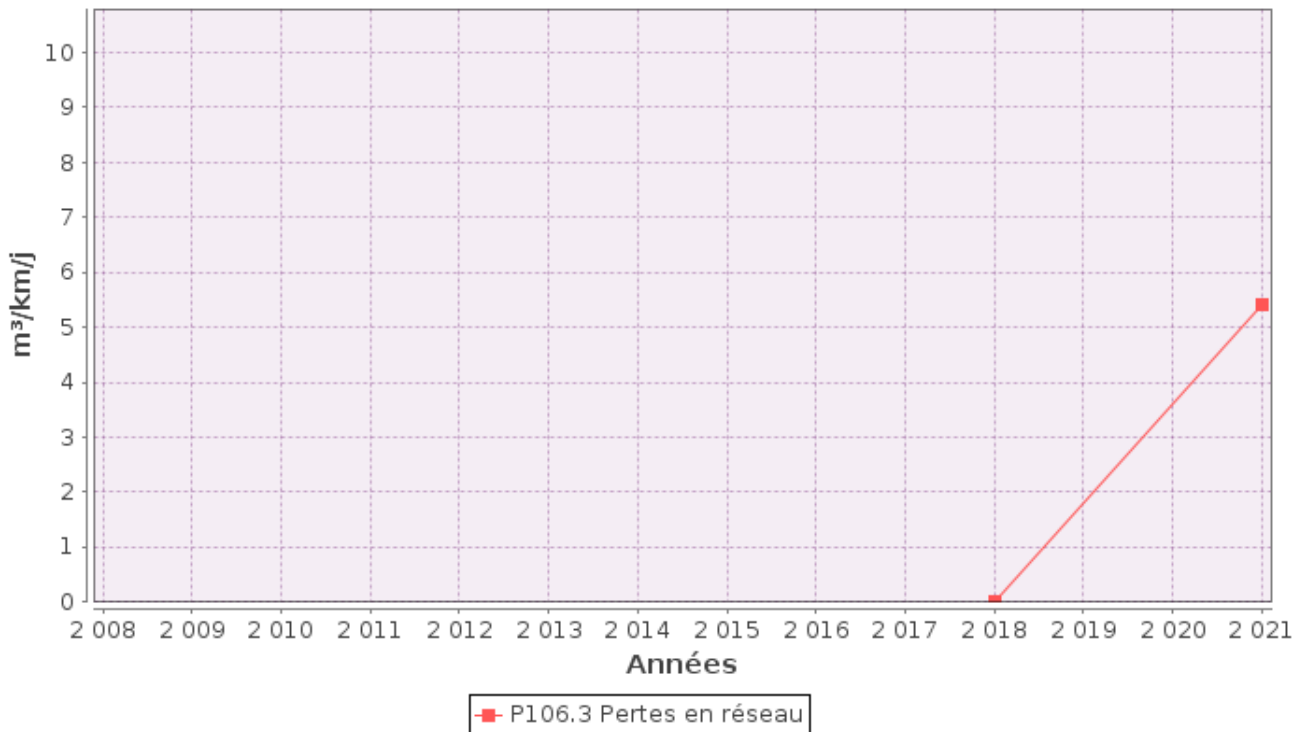
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 5,4 m³/j/km (____ en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					7.6

Au cours des 5 dernières années, 7,6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,28% (____ en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 77,9% (____% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	729 042.20
Montants des subventions en €		186 798.45
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	11 072 539,11
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2020).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	_____	55 752
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	_____	2,14
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	_____%	93,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	_____%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	_____	26
P104.3	Rendement du réseau de distribution	_____%	66,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	_____	6,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	_____	5,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	_____%	0,28%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	_____%	77,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	_____	0